

1
Séance du mardi 24 mars 1914.

Présidence de M. Peytral.

La séance est ouverte à 2 heures.

Sont présents : M. M. Aimon, Amie, Alexandre Bérard, Cachet, Chastenet, Couyba, Dorelle, Chaumont, Ferdinand Dreyfus, — Dupont, Gervais, Albert Gerard, Janouvier, Lintilhac, Millies-Lacroix, De Selves.

M. Lebry, ministre des colonies, est introduit et prend place au bureau.

M. Gervais, rapporteur du budget du ministère des Colonies, fait connaître à M. le ministre que la commission, sur la proposition de M. Millies-Lacroix, a adopté une réduction de 1,000 fr. sur le crédit du chap. 1^{er} (Entretien du ministre civil de l'Administration centrale) pour permettre au Parlement de se prononcer sur la question, plusieurs fois agitée, des Directeurs sans direction. Le titre de Directeur, en effet, — constitue une fonction et non un grade.

M. le ministre répond que le projet de budget déposé par le Gouvernement comportait, dans la loi de finances, trois articles relatifs à la réorganisation de l'Administration centrale

et à la réforme à laquelle M. le rapporteur vient de faire allusion. Cette réforme a été mise au point par une commission spéciale dont les procès-verbaux pourront être communiqués au Sénat. Ces trois articles ont été disjointes de la loi de finances par la commission. Du budget, on ne sait point quels motifs, mais on peut les reprendre et M. le ministre déclare accepter la réduction de 1,000 fr. adoptée par la commission.

M. Millies-Lacroix déclare qu'il s'incline devant les raisons que M. le ministre vient de donner à la commission.

Ce propos du chap. 20 (missions de délimitation en Afrique équatoriale), M. le rapporteur demande à M. le ministre s'il ne pourrait pas faire de nouveaux efforts pour qu'une récompense soit accordée au chef de mission Cérignat qui a si bien servi les intérêts de la France.

M. le Président et M. Millies-Lacroix s'associent à la proposition de M. le rapporteur.

M. le ministre répond qu'il serait très heureux de pouvoir récompenser comme il convient M. Cérignat de ses services, mais que ce dernier étant officier, M. le ministre de la guerre seul peut agir en cette circonstance.

A la suite d'un échange d'observations

entre M. W. Denonvriar, Millier-Lacroix,
le ministre et le rapporteur, la commission
confie à M. le Président la soin d'écrire sous
ce sens à M. le ministre de la guerre.

M. le ministre des Colonies se retire.

La commission poursuit ensuite l'examen
des chapitres ^{réservés} du budget de l'instruction publique.

M. Lintilhac, rapporteur, expose qu'il
a communiqué à M. le ministre de l'instruction
publique les observations échangées entre divers
membres de la commission au sujet des chapitres
47 et 49 relatifs au personnel et au matériel
du Muséum d'histoire naturelle. M. le ministre
consent au rétablissement des chiffres figurant
pour ces deux chapitres dans le projet du
Gouvernement.

Ces deux chiffres sont adoptés.

Chap. 94 (Frais généraux de l'enseignement
secondaire) M. le ministre ayant accepté la
réduction de 15,000 fr. proposée par la commission
sur le crédit de ce chapitre, cette économie est
de nouveau adoptée. Il est impossible, en effet,
d'organiser le Concours général, cette année,
mais la question reste entière. L'Administration,
du reste, ajoute M. le rapporteur, est favorable
à cette réorganisation, mais il faudrait qu'elle
ne fût pas prise de court.

Chap. 100 et 101 (Collèges communaux

de garçons). M. le rapporteur signale l'erreur inexplicable commise par la Chambre en ce qui touche les crédits de ces deux chapitres et propose une rectification de chiffres qui est adoptée par la commission.

Chap. 128 (Ecoles normales primaires d'instituteurs et d'institutrices.) et la demande de M. le ministre et sur la proposition de M. le rapporteur, le relèvement de 23,100 fr. est adopté.

Chap. 132 (Croisements du personnel de l'enseignement primaire élémentaire etc.) M. le rapporteur indique que la Chambre des députés n'a pas encore pris de décision définitive sur les deux questions de l'échelonnement et des cours complémentaires sur lesquelles elle statuera dans la séance de demain matin. Le chiffre du crédit de ce chapitre ne peut donc être arrêté aujourd'hui.

Chap. 135 (Frais de suppléance et de maladie des instituteurs et des institutrices). M. le rapporteur propose à la commission d'adopter le chiffre de 5,700,000 fr. voté par la Chambre.

Cette proposition est adoptée.

Chap. 145 (Allocations aux membres de l'enseignement primaire etc.) Le chiffre de 300,000 fr. voté par la Chambre est adopté.

Chap. 148 (Service des constructions scolaires) Les questions soulevées par ce chap. qui constituera un article de la loi, de finances seront examinées plus tard par la commission.

Le chap. 155 bis, créé par la Chambre des députés, est supprimé.

M. Lintilhac présente ensuite un rapport verbal sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à l'allocation d'un crédit extraordinaire au Théâtre national de l'Odéon. Il conclut à l'adoption du projet de loi.

M. Maillet-Lacroix estime que la commission ne peut délibérer sur cette question avant d'avoir entendu M. le ministre de l'Instruction publique, car c'est toute la question de l'Odéon qui se trouve ainsi posée.

M. Couyba déclare qu'il appuie de toutes ses forces les conclusions de M. le rapporteur, ce qu'il n'aurait pas fait si M. Contoin eût pu aller jusqu'à la fin de son bail.

M. le Président propose à la commission de ne commencer la discussion du projet de loi qu'après l'audition de M. le ministre de l'Instruction publique (adopté.)

M. Dupont, rapporteur du budget des Postes, télégraphes et téléphones, fait adopter

6

par la commission les chiffres définitifs des
chapitres réservés de ce budget.

M. Cuvier, rapporteur du budget des
colonies, fait également adopter les chiffres
des chapitres réservés du budget des colonies.
La séance est levée à 4 heures moins $\frac{1}{4}$,
